

## Le Dictionnaire d'hydronymie wallonne Sur quelques questions de principe

Les circonstances qui ont conduit l'auteur de ces lignes à entreprendre un Dictionnaire historique d'hydronymie wallonne, avec les principes généraux qui l'ont inspiré, ont fait l'objet d'un exposé présenté en 2004 à la Commission (voir le long résumé dans les procès-verbaux de la Section wallonne, *BTD*, 77 [2005], pp. 9-13). Il suffira de rappeler ici que l'ouvrage entend retenir les noms de cours d'eau proprement dits, envisagés dans leur *courant*, y compris de bras naturels ou artificiels s'ils présentent un intérêt, comme le *Barbou* à Liège, à l'exclusion des sites *ponctuels* où ces cours d'eau interviennent : étangs, marais, sources, gués, îles fluviales, tourbillons (w. *gofe*), etc., à l'exclusion aussi des dénominations explicitement tirées de noms de localités ou de lieux-dits suffisamment connus, ou du moins aisément identifiables, du type (*ruisseau de*) *Neuf-château* ou *ry de (Saint-) Martin, du Trou du Renard*, etc. Il en va de même pour tout ce qui concerne les manifestations hydrologiques souterraines de la zone calcaire, qui donnent lieu à une « hypogéonymie » souvent pittoresque (*Trou des Fées, Hoûte s'i ploût*, etc.), parfois plaisamment grandiloquente (*Rubicon* ou *Pactole* à Remouchamps), mais rarement caractéristique (*Dujois* à Nismes, appellatif dialectal plutôt que nom propre), et où il va de soi que rien de ce qui est proprement hydronymique ne saurait être ancien. Ces diverses catégories d'appellations relèvent en effet de la toponymie locale ou subrégionale.

Encore ne saurait-on les traiter toutes légèrement : dans le *Fond de Martin* de Rotheux-Rimière et Esneux (Lg), par exemple, les formes anciennes indiquent que *Martin* est dérivé d'un vieil appellatif wallon pour «endroit marécageux, fangeux».

On fera d'ailleurs exception pour celles de ces locutions modernes qui remplacent des noms anciens attestés, auxquels on renverra le lecteur : ainsi p. ex. le «ruisseau de Crupet» (Na), ancien *Yerve*, *Erve*, ou le «ruisseau de Renissart» (BW), anc. *Samilla* (connu par cette seule forme latine), etc. : mentions qui figureront sous la forme «*Crupet* (rs. de -), etc. : voir *Yerve*» (plutôt que *Erve*, voir plus bas), avec un bref aperçu du problème éventuel d'identification que le nom ancien peut soulever.

Sont pris en outre en considération, parmi les noms composés :

- 1° ceux dont le déterminant est antéposé et fondu avec le déterminé, et par suite non aisément reconnaissable : tels *Cobru* (Lx), *Gobry* (Lg), ou des noms clairs pour la forme mais qui appellent une explication, comme le *rieu Sauveur* de Ladeuze (Ht) ou les divers *ry de Rome* ;
- 2° ceux dont seule est authentique la forme dialectale (romane ou éventuellement germanique) et qui, par suite, motivés dans leur parler d'origine, deviennent immotivés pour le lecteur francophone du XXI<sup>e</sup> siècle : outre le type très répandu *Parfon(d)ry* (avec ses variantes), on citera p. ex. le *ruisseau de Sawe*, à Jalhay (Lg), qui renvoie au «sureau» (cf. w. malm. *saw*), ou le *Mary* d'Esneux qui, bien que né dans l'ancienne propriété d'une dame connue, n'est qu'un «méchant ruisseau» (w. liég. *mâ ri*). Les l.-d. *corote* ont été explicites en dialecte ou en français régional ; mais, immotivés pour le lecteur moyen d'aujourd'hui, ils doivent figurer ici dans la me-

sure où ils sont hydronymes avérés. De même, nos *Sèchery* sont normaux en wallon, où *sètch* vaut pour les deux genres, mais sont déconcertants pour qui ne pense qu'au français. On fera également une place au *Miehlbich* de Martelange comme à la *Molignée* de l'Entre-Sambre-et-Meuse, alors qu'on ne saurait retenir ni un éventuel *Mühlenbach*, ni les innombrables ruisseaux du *Moulin* (le type *Moulbaix*, *Molembais* sera discuté plus bas). Les formes dialectales, avec leurs degrés différents d'adaptation aux langues officielles, posent d'ailleurs un problème délicat qui sera évoqué ci-après.

Dans les limites générales indiquées, l'ouvrage comprendra les cours d'eau qui naissent à l'intérieur de la Région wallonne, traversent son territoire ou encore le longent sur tout ou partie de leurs parcours.

Après réflexion, il a paru que le titre le mieux approprié à son contenu et à sa diffusion devrait être *Les noms de rivières de Wallonie et des cantons de l'Est*.

Si j'ai cru devoir y revenir ici par la présente note, c'est qu'à mesure de l'avancement du travail de dépouillement, les phénomènes d'interférence avec des noms de lieux habités me sont apparus avec une ampleur toujours accrue, malgré l'important mémoire qu'a fait paraître ici même Aug. Vincent en 1929. Il est telles catégories de toponymes qui se dénoncent par leur formation même comme d'anciens hydronymes sans être enregistrés comme tels ni dans l'usage actuel ni dans les documents : ainsi les noms en *-bais*, *-becq*, *-bach*. Convient-il de les retenir dans la même perspective historique ? Et dans quelle mesure ?

D'autre part, il m'a été suggéré de répartir la matière, non plus selon l'ordre alphabétique traditionnel, ni, comme je l'avais envisagé un moment, par bassins fluviaux, mais par sous-bassins, conformément à une convention

européenne suivie par l'organisation des Contrats de rivières de la Région wallonne.

Se présente enfin le problème des datations des formes anciennes. M. Gysseling s'était imposé, dans son *Woordenboek*, d'accompagner la date de chaque acte où figure un toponyme, de la date de sa copie éventuelle et, comme il va de soi, de signaler les actes faux avec la date de leur confection. Le même auteur avait cru devoir indiquer en outre l'âge des plus anciens manuscrits d'auteurs de l'Antiquité qui citent des noms géographiques intéressant l'antique *Gallia Belgica*. N'étant pas épigraphiste, il admettait, il est vrai, une fourchette inutilement large pour les inscriptions, qui contraste étrangement avec la minutie des datations diplomatiques. Quelle mesure convient-il de garder dans le présent dictionnaire ?

\*  
\*   \*

## I. L'ordre de classement des entrées

A la réflexion, il paraît plus opportun de s'en tenir à l'ordre alphabétique traditionnel, les quatre bassins fluviaux concernés étant confondus. Ceci, pour des raisons de caractère à la fois scientifique et pratique. En effet, seule la notion de bassin fluvial est susceptible d'une définition rigoureuse aisément vérifiable sur une carte usuelle; la notion de sous-bassin, qui implique un découpage des axes fluviaux en sections, comporte nécessairement une part d'arbitraire : dans quel sous-bassin, défini par l'organisation des Contrats de rivières, rangera-t-on tel ou tel affluent *direct* d'importance régionale ou locale que leur in-

térêt onomastique aura fait retenir ? Or, les cas de ce genre sont loin d'être exceptionnels : témoin (pour s'en tenir au seul bassin mosan) *Burnot*, *Flône*, *Leffe* (*Fond de -*), etc., tous hydronymes au moins à l'origine. Où loger l'importante notice sur la *Meuse* elle-même, ou celle sur l'*Escaut* ? Faudra-t-il réunir avec le sous-bassin dit « Haute Meuse » la portion belge de la vallée de l'Oise, comme le fait l'organisation, pour d'évidentes raisons de gestion, et insérer alors, selon l'ordre alphabétique, le nom de son affluent la *Wartoise* entre ceux de la *Wamme* et de la *Wimbe*, rivières qui appartiennent au système de la Meuse supérieure belge ? Enfin et surtout, on ne saurait exiger des connaissances hydrographiques approfondies chez un lecteur conduit par une recherche purement linguistique (rapprochements avec d'autres régions romanes, p. ex.). A elle seule, cette considération d'ordre pratique paraît décisive.

En revanche, il peut être utile, à l'intention d'autres catégories d'usagers (chercheurs locaux, géographes), de regrouper dans un appendice les divers cours d'eau, éventuellement même non retenus dans le corps du Dictionnaire, qui ressortissent à un même bassin fluvial (voire sous-bassin, pour autant que les frontières en soient exactement définies). Pareil index pourrait faire ressortir le degré de fréquence, selon les bassins, de certaines formations onomastiques, voire de tel radical (ainsi \**gat-ya-* > *Jace*, *Jauche*, etc., ou *Saina* > *Senne*, etc. dans le bassin de l'Escaut, *Bever-* ou *Hoi-* dans celui de la Meuse), et par contraste la grande rareté d'autres formations, comme les noms en *-bais*, *-bay* dans la partie romane du bassin mosan, mais qui en revanche s'accroissent à mesure qu'on remonte vers le Nord dans le système scaldien, où le type *-bise* fait place aux formes à demi romanisées en *-becq*, voire non romanisées en *-beek*.

## II. Les interférences entre hydronymes et noms de lieux habités

Ce problème est de beaucoup le plus délicat de ceux que rencontre l'hydronymiste, avec la question de la priorité que chacune de ces interférences suscite inévitablement. Rappelons ici les principaux cas rencontrés au cours de la recherche.

1° *L'hydronyme est le plus souvent primaire.* — C'est un fait d'expérience, dû au conservatisme général des noms de cours d'eau importants, et d'autant plus aisément décelable que les toponymes qui leur correspondent offrent fréquemment une forme dérivée : tels, en Wallonie, *Ortho*, *Ortheville* (Lx) en regard du nom de la rivière *Ourthe*; *Lienne* et *Lierneux* (Lg); *Vierves* et *Viroin* (Na); la série *Jauche* (ancien nom roman de la *Gette*) (Orp-) *Jauche*, *Jauchelette* [BW] : autant de noms pour lesquels soit l'étymologie, soit au moins des formes anciennes établissent la priorité de l'hydronyme.

Il n'est pas rare qu'un lieu habité conserve l'ancienne dénomination de la rivière qui la baigne, dénomination aujourd'hui tout autre : *Polleur* conserve le souvenir du nom ancien de la Hoëgne, comme les *Braine*, nl. *Brakel* conservent l'ancien nom du Hain, affluent de la Senne; d'*Amarne* (Ocquier, Lg), une forme médiévale permet de retrouver une *Mâtrôna* wallonne, homonyme des *Marne* ou *Moder* de France; dans *Dréhance* (Dinant; w. *Drou(w)ance*), connu sous cette forme depuis 1243, tant le radical que le suffixe *-ant-* dénoncent un hydronyme de haute antiquité, qui se retrouve en Provence (la *Durance*, ant. *Druentia*) et jusque dans les régions baltiques. Si *Glain*, auj. faubourg de Liège, ne saurait décidément être

l'ancien nom de la Légia, ce n'en est pas moins un nom de cours d'eau à l'origine, comme son homonyme ardennais et tant d'autres. Les exemples de ce genre abondent, et on voit mal comment un répertoire historique pourrait se dispenser de les admettre, fût-ce avec emploi de caractères différents (maigres au lieu de grasses, p. ex.). C'est à cette catégorie qu'appartiennent les noms à finale récurrente (outre *-ru (ih)*, *-ry*, déjà évoqués, les types en *-baix*, *-becq*; *-ppe*, *-effe* etc.), qui posent à cet égard un problème particulier, et dont il sera question sous 4° et 5° ci-après.

2° *L'hydronyme est secondaire.* — Le cas n'est pas rare dans les noms de cours d'eau de faible ou de petit calibre, sujets à avoir changé de nom au cours des temps, par désuétude : l'*Attert* belgo-luxembourgeoise doit son nom, peu ancien, à la bourgade arlonaise homonyme; de même la *Hantes* hainuyère emprunte le sien à la localité homonyme *Hantes*(-Wihéries), comme le *Wayai*, encore appelé au XIX<sup>e</sup> siècle *Eau de Spa*, etc., nom d'un hameau de son cours supérieur. Ce dernier exemple rappelle que fréquemment, le nom de la localité, réagissant sur celui de son ruisseau, même s'il en est issu, renforce ce dernier par un déterminé *eau*, parfois *fond*, *ri* ou *ry*, *rieu*, *ruisseau de* ... : ainsi, le plus souvent depuis le XX<sup>e</sup> siècle, pour (*Eau-d'*)*Eppe* (Ht), cf. *Eppe-Sauvage* commune française limitrophe, du nom de l'*Helpe*; (*Ry d'*)*Ave*, *d'Alle* (Na), etc. Ici aussi, on ne se dispensera pas de citer les anciens hydronymes disparus (comme *Polleur* pour la Hoëgne, *Jodion* pour le Mignat), lors même qu'ils n'ont pas survécu dans la toponymie actuelle (*Ill* pour l'*Attert*, etc.).

Curieusement, les deux situations (1° et 2°) peuvent coexister à l'intérieur d'un terroir limité et à propos de rivières de tous points comparables entre elles, comme quatre affluents ardennais de la Semois : la Vierre, la Mellier,

l'Anlier et la Rulles (Lx) : si *Rulles* (anc. *Rure*) est une dénomination primaire vis-à-vis de *Rulles*(-Marbehan), de même sans doute que *Vierre* vis-à-vis de (Grand-, Petit-) *voir*, inversement *Mellier* et *Anlier* sont d'origine toponymique.

En théorie, c'est l'étymologie qui devrait permettre de trancher, selon le principe qu'on pourrait appeler « de plus grande évidence » : la fréquence des rivières de type *Glain*, *Glan*, *Glane* dans tout le domaine gallo-roman ne permet pas de douter que le *Glain* faubourg de Liège soit secondaire; la forme médiévale *Albliun*, rapprochée du type *Alba* (cf. l'*Aube* champenoise, etc.), engage à tenir de même *Ave*(-et-*Auffe*) pour d'origine hydronymique et détermine aussi la priorité dans le cas d'*Aublain* (Couvin) comme nom primitif de l'*Eau-Blanche*.

Mais, par manque de données, il s'en faut de beaucoup que tous les cas d'interférence soient aussi clairs. Ainsi, le doute subsiste quant au caractère primaire ou non de dénominations de cours d'eau de moindre importance, pour lesquelles on ne dispose pas de formes suffisamment anciennes et, par suite, d'étymologie satisfaisante : ainsi pour *Arton* ou *Harton* (id.), *Bonne* (Lg), *Corbion* (Lx), *Lasne* (BW) *Piéton* (Ht), *Pondrôme* [Na], *Vyle* (Lg), etc. Le vrai est sans doute que, comme on l'a souvent observé, les usagers n'envisagent que très rarement le cours d'eau pour lui-même; bien plus souvent (et, à en juger par les anciens actes, exclusivement pour les petits cours d'eau), ce qui est considéré c'est, dans les limites du village ou du terroir, la vallée, envisagée comme lieu habité ou comme repère topographique : de là ces expressions constantes dans les documents, jusqu'à une époque proche de la nôtre, du type wall. *a lesse*, *è wame*, etc. Cette circonstance est à coup sûr responsable, pour le dire en passant, à la fois du



«*n*-prosthétique» si fréquent dans nos régions (*Nèblon* affl. de l'Ourthe issu de \**èn e(m)blon* compris è *nèblon*) et des gentilices tirés d'hydronymes, en réalité noms de terroirs (*Demblon*).

Certes, le chercheur est souvent averti par le fait que lorsque le toponyme est primaire, le nom du cours d'eau est son diminutif : Aug. Vincent a consacré à ce phénomène une étude restée classique. Mais là non plus, des *va-et-vient* ne sont pas à exclure : ainsi pour la *Marchette*, nom de l'un des cours d'eau arrosant Marche-en-Famenne, ou pour la *Marche*, anc. nom du «ruisseau de Gelbressée» arrosant Marche-les-Dames ; si *Marchette* est manifestement tiré de *Marche* (-*en-F.*), il ne s'ensuit pas que ce dernier ne soit pas à l'origine le nom de la même rivière, comme l'est la *Marche* namuroise : le type *Marca* a une fonction clairement hydronymique dans de nombreux cas, des Pays-Bas au nord de la France ; toutefois, le lexème germanique correspondant (all. *Mark*, etc.) se réfère de manière plus générale à un territoire formant limite (> fr. *marche*), fonction qui peut être dévolue à une rivière, mais au moins aussi souvent à un terroir, à une forêt, etc., et donc plus tard à son centre habité. On est ici devant un cas d'interférence qui se ramène à une question historique (limites de *pagi* mérovingiens ?), à examiner individuellement et qui sort de la compétence propre du toponymiste, lequel ne peut que signaler le problème.

3° *Va-et-vient successifs entre hydronymes et toponymes.* — Le détail des faits est parfois si complexe qu'on est en présence d'un véritable chassé-croisé entre hydronymes et toponymes, du moins en diachronie. Si le glissement «circulaire» signalé ci-dessus du type \**Alblo-* > \**Av(l)e* hydr. > *Ave* top. > *ry d'Ave* hydr. est fréquent et se laisse en général élucider, les cas du type *Biesme*, *Biesmerée*, etc.,

ou de *Hain*, hydronyme tiré secondairement de l'un des toponymes *Haine*, eux-mêmes tirés du nom de la *Haine* affluent de l'Escaut, illustrent combien les deux procédés font s'enchevêtrer les données. Dans le dialecte, le phénomène, ancien (ainsi en 1504 le *Mary* esneutois déjà cité devient le *ry du Mary*), aboutit à des expressions plusieurs fois redondantes comme le *ruisseau du Fond du bois des rys* à Xhoris (Lg), le *ruisseau du Biez du Moulin* à Ougrée, ou encore le *ru du l'fontinne do vevî* («de l'étang») à Fosse près Stavelot, etc., où la relation entre déterminants et déterminés renverse la chronologie. Indépendamment de leur pittoresque naïveté, ces expressions sont néanmoins précieuses en ce qu'elles peuvent aider le chercheur dans l'analyse de formes anciennes moins transparentes.

A cela s'ajoutent des «captages» ou des glissements onomastiques entre branche maîtresse et affluents, voire le télescopage de deux radicaux de consonance analogue, comme *Haine* transformant à l'occasion en *Haineau* le nom de son affluent le *Honneau*, plus tard *Hogneau*, etc. : ceci, sans compter des déplacements des cours d'eau eux-mêmes, naturels ou provoqués par le travail de l'homme. Exemple à cet égard est le cas du groupe brabançon *Senne*, *Soignies*, *Seneffe*, flam. *Zuun*, étudié dans ce volume par B. Roobaert. A un degré moindre, les noms de la *Molignée*, du *Roannay*, du *Viroin* soulèvent des difficultés du même ordre.

A peu près saisissables en pleine époque historique, ces phénomènes deviennent impossibles à détecter à des époques plus anciennes. Ainsi, la nature de la relation entre les prototypes *Til*-, *Tier*- à la base du groupe *Thiria* (hydr. namurois), *Thy*, *Tilly*, etc., est condamnée à demeurer obscure, comme celle du rapport entre *Samara* (la Sambre, mais aussi désignation antique de la Somme picarde),

*Sumina* (prototype du nom de la Somme picarde, mais aussi de la Somme gaumaise-lorraine), *Samia* (auj. la Senette), sans parler du *Sabis* de César, etc.

Quelle doit être l'attitude de l'hydronymiste face à de telles interférences, s'il veut éviter, en plus de la surcharge, d'empiéter sur un futur dictionnaire de toponymie générale ? Vue de près, la réalité est souvent très nuancée, et ce serait lui faire violence que de vouloir suivre des règles trop strictes. La perte de mémoire populaire touchant les petits cours d'eau, attribuable entre autres à la mutation socio-économique de nos campagnes, s'avère si générale qu'il est souvent malaisé d'affirmer aujourd'hui qu'un hydronyme est demeuré vivant, au même titre qu'un parler ou une locution de caractère dialectal : le ch<sup>ne</sup> Ch.-G. Roland en faisait déjà le constat il y a plus d'un siècle. Le mieux est, semble-t-il, ici encore, de réserver une entrée discrète à des noms dont le caractère de nom de cours d'eau est soit mal assuré, comme les *Arton*, *Lasne*, etc., cités plus haut, soit obsolète (ou suspect de l'être), comme *Ossogne*, hameau et ruisseau à Havelange (Na), etc. Au linguiste étudiant les types « paléo-européens » \**wes-* (*Vesdre*, *Weser*, *Vistule*, etc.) ou \**alis-* (l'*Aulne* du Finistère, l'*Alzette* luxembourgeoise, etc.), il importe peu qu'ils apparaissent dans l'arrondissement de Dinant sous des noms sortis de l'usage avec cette acception : il n'ira pas nécessairement le rechercher respectivement sous *Wiesme* ou sous *Vesse*, lesquels pourtant s'y rattachent selon toute vraisemblance, ni sous *Ossogne* qui est vraisemblablement un \**Al(i)s-ōnia*, etc.

Ceci posé, que faire des noms, très nombreux, en *-bais*, *-becq*, *-bach*, ainsi que de ceux, au moins aussi abondants, en *-appe*, *-oppe*, *-eppe*, *-effe* où l'on a également décelé un élément hydronymique, au reste mal défini ? Convient-il

les répertorier tous, au risque, encore une fois, de paraître accaparer une partie notable de notre toponymie wallonne ?

4° *Les noms formés sur le type \*baki-*. La réponse semble ici devoir être affirmative : le germ. anc. *\*baki-* est toujours vivant avec le sens de « ruisseau » (all. *Bach*, nl. *beek*) et, même hors des cantons de l'Est où la chose va de soi (*Getzbach* de la région d'Eupen, *Tiefenbach* à Bullange, etc.), nos documents anciens conservent quelques emplois hydronymiques de ce mot : tel le précieux *Laubacus* (VIII<sup>e</sup> s.), n. d'un affl. de la Sambre à *Lobbès*, ou encore *Lizebech* (1275), n. d'un ruisseau à Lessines ; et plus d'un est resté vivant jusqu'à l'époque contemporaine, comme nos *Rebay* (bassin de la Semois), *Rabay* (affl. du Ton à Virton) et leurs diminutifs *Rebiseul* (affl. du précédent), *Rebjoux* (environs de Gembloux). Ceux de ces noms devenus seulement toponymes méritent donc de figurer au titre d'hydronymes « fossiles » comme *Braine, Ill, Ittre, Polleur, etc.*

Lorsque un tel nom est sorti de l'usage ou n'est pas attesté comme hydronyme, il convient d'ailleurs de s'assurer chaque fois de la présence d'un cours d'eau susceptible d'avoir donné naissance à la localité et à sa dénomination. Le cas de *Flobecq*, dont les formes anciennes, et aujourd'hui encore la forme flamande (*Vloesberg*, en 921 *Floesberg*), indiquent nettement *-berg* « hauteur », incite à la prudence. C'est donc sous cette réserve que figureront dans le dictionnaire (ou, à défaut, dans l'index) les très nombreuses formations de finale analogue pour lesquelles on ne dispose pas de formes anciennes suffisamment éclairantes. *A contrario*, l'absence d'un cours d'eau à une époque reculée est malaisée à établir : certains, de faible débit, se sont taris, ou ont été dérivés pour l'alimentation, l'évacuation des eaux usées, etc.

Quoi qu'il en soit, le groupement géographique de ces formations dans un index séparé rendra sans doute service à diverses catégories de chercheurs : rien, peut-être, ne traduit mieux combien a été profonde la colonisation franque, principalement dans le bassin de l'Escaut ; mais on voit aussi qu'elle n'a pas épargné le rebord méridional de l'Ardenne, même sensiblement à l'ouest d'Arlon.

Il va de soi qu'au même titre, on fera une place, fût-elle souvent modeste faute de données, aux nombreux toponymes en *-rieu*, *-ru(th)*, *-ry* que compte la toponymie wallonne (*Grandrieu*, Ht ; les *Parfondry*, etc.) : *Riou*, *Rioul* s'emploient d'ailleurs absolument comme noms propres de petits cours d'eau dans le Midi de la France (vallées du Var, du Verdon, etc.).

5° *Les formations en -ppe, -effe.* — Leur situation apparaît différente, à en juger du moins avec la longue distance qui nous en sépare. Et peut-être les deux suffixes devraient-ils être distingués. La présence de noms très anciens de l'« eau vive » y est incontestable : paléo-eur. \**ap* pour le type *-ppe*, avec gémination du *-p*- ; p.-ê. germ. anc. *afa-* ou *ahwō* pour *-effe*). En témoignent des hydronymes bas-allemands ou néerlandais comme *Gulpe*, *Haspe*, *Wölpe*, plus rarement haut-allemands comme *Aschaff* (d'où la ville d'*Aschaffenburg*) et sans doute notre *Ulf* affluent de l'Our à Burg-Reuland (Lg) ; il n'est pas jusqu'à *Braunlauf*, affluent de l'Our près de Saint-Vith, qui ne se révèle comme une adaptation moderne d'un médiéval *Brun-afa* (915), *Brun-efa* (1140).

Toutefois, à la différence de *beek* (anc. *beke*), *Bach*, on ne connaît pas d'\**ap(p)a*, moins encore d'\**afa* ou \**effe* comme appellatifs pour « cours d'eau » ; quelle que soit la relation de *-effe* avec le terme poitevin *effe* (voir le récent index du *FEW*, I), celui-ci ne signifie que « marais, étang » et non

«rivière». Si, comme on l'a supposé, *-effe* représente une forme à métaphonie, son prototype *\*-afja-* > *\*efja-* fait des noms en *-effe* des *dérivés*, à comprendre dès lors «(lieu habité) de bord de l'eau, d'endroit aqueux» avec un déterminant : le cours d'eau y est envisagé comme étant la composante d'un site et non dans son décours. C'est ainsi que l'entendait Carnoy, qui proposait le sens «prairie humide» : ainsi pour l'*effe* qu'il croyait déceler dans *Laneffe* (Na). L'eau, indispensable à la vie sédentaire, est présente en toponymie dans des emplois non proprement hydronymiques : témoin les *Aix*, (Grand- et Petit-) *Axhe* (Wareme), où *Axhe*, comme *Aische(-en-Refail)* [BW], n'est pas proprement un hydronyme, ou encore *Aywaille* (*\*aquālia*), qui ne renferme pas plus un nom de l'Amblève que l'*Evieux* d'Esneux n'évoque un nom de l'Ourthe. On peut présumer que le domaine hesbignon des *Waleffes* a été aménagé sur un site marécageux, sans évoquer pour cela des ruisseaux particuliers. Est-il sûr que, comme l'a enseigné Vincent, *Seneffe* soit le nom ancien d'un bras de la Senne (auj. la Samme), plutôt que «l'habitat de rivière sur la Senne»? que *Sombreffe* ne soit pas de même «l'habitat de rivière sur la Sombre»? que *Floreffe*, dont le site rassemble plusieurs ruisseaux descendant de la forêt de Marlagne (circonstance favorable à l'implantation de l'abbaye au début du XII<sup>e</sup> siècle) soit davantage un ancien hydronyme à proprement parler?

D'une façon générale, la chronologie des couches linguistiques peut fournir à tout le moins une présomption de priorité : *Haneffe* (Donceel, Lg), indiscutablement germanique ou germanisé, ne saurait guère receler un nom de l'*Yerne*, d'antiquité paléo-européenne (anc. *Erne*, cf. le nom de l'*Arno* de Toscane, l'*Arne* de Zélande, sanscr. *arna-* «cours d'eau»). Ceci, toutefois, ne suffit pas : ici enco-

re, des vérifications géographiques devraient permettre, dans nombre de cas, de déceler la présence d'un cours d'eau significatif. Ainsi, *Waloppe* (Wasseiges, Lg) est vraisemblablement plus ancien que le nom de la *Mehaigne*, d'étymologie incertaine mais sans doute germanique; toutefois, cette localité n'est pas située sur un point significatif de son cours, et son nom ne saurait guère l'avoir désignée tout entière dans un passé pré-germanique.

A fortiori, on écartera les noms du type *Genappe*, *Jemappes* (-*eppes*), *Jeneffe*, qui désignent des sites de confluent, et où la référence hydronymique peut d'ailleurs manquer, montrant par là qu'elle n'est pas essentielle: témoin le type, non moins répandu, de *Jamagne*, *Jamioulx*, *Jemelle*, sans compter *Jambes* (anc.\**Gam-eta*) qui paraît n'être qu'une version autrement suffixée du même radical; il en va de même pour *Gembes* (anc. *Gembres*, arrt de Neufchâteau) qui, quoique renfermant l'élément -*ap-* (+ -*ara-*), paraît n'être qu'une variante occasionnelle dans la série des sites de confluent.

Il peut arriver toutefois que, sans être proprement hydronymiques à l'origine, des noms de ce genre aient servi à titre occasionnel à désigner des cours d'eau. Il s'agit alors d'un cas particulier du 2° ci-dessus, c'est-à-dire de l'extension à l'ensemble du cours d'une expression visant un endroit aqueux particulièrement caractéristique, un site où la rivière présente un lit indistinct, sauvage, comme notre Ardenne profonde en renferme encore; et, ici aussi, on sera amené à admettre un certain nombre d'exceptions, exigées d'ailleurs par la synchronie. Comme l'a montré E. Benveniste, autre chose est en effet la *signification* d'un lexème donné, autre chose sa *désignation*, qui relève de la contingence.

Ainsi la *Gileppe* doit sans doute son nom à ce que, née dans les Hautes-Fagnes, elle se confond dans son cours supérieur avec les étendues marécageuses qu'elle draine; mais, aujourd'hui, ce n'en est pas moins une rivière dans toute l'acception du mot, comme la *Gulpe* (w. *Galope*) à côté de la *Gueule*, rivière dont elle est tributaire. Soit encore *Fenf(f)e*, nom d'un petit affluent de la Lesse à Ciergnon (Na) : il s'agit bien là, comme l'avait vu Roland, du diminutif d'une formation de ce genre; mais, bien que le prototype \**Fen-eff-ula* qu'on est amené à lui supposer semble rattacher ce nom au radical germanique d'où est issu *fagne* (all. *Venn*), en toponymie wallonne *-faing*, *-fa(t)*, le nom paraît avoir été adapté en tant qu'hydronyme comme sa répondante la *Vennep* néerlandaise. De la même manière, le type *Meha(i)gne* désigne à Chênée (Liège) la terrasse formée par le confluent de l'Ourthe et de la Vesdre, sans nul doute marécageux autrefois, comme son quasi-homonyme *Mehogne* (Sinsin, Na.) et d'autres : avant de rejoindre la Meuse, la rivière *Mehaigne* parcourt capricieusement la plaine de Hesbaye, en changeant d'orientation à plusieurs reprises : indécision qui n'a pu manquer de générer dans le passé d'amples zones inondées retenues comme éponymes. Historiquement, il s'agit d'hydronymes secondaires.

L'objectif étant d'ailleurs, non de composer une œuvre de logique rigoureuse, mais d'être utile au plus grand nombre possible de lecteurs, le mieux est, dans les limites raisonnables, de se montrer assez généreux dans l'admission des entrées, mais de prévoir une présentation typographique appropriée pour les noms prêtant au doute (*Floreffe*, *Seneffe*, *Sombreffe*, etc.).

Ce qui précède montre, s'il en est besoin, qu'il n'y a pas de limite tranchée entre noms de rivières et noms de lieux habités. Si ces derniers renvoient fréquemment au paysage



naturel, où l'eau a sa place, inversement il n'est pas rare que les noms de rivières évoquent la présence de l'homme en empruntant leur nom soit à la localité où elles deviennent utiles par leur débit, soit à un ancien propriétaire riverain comme il arrive fréquemment pour les ruisseaux. Le parler populaire ne fait guère de différence, et le cours d'eau comme tel, si lui ou sa vallée n'est pas une voie de communication, est pour lui une abstraction; dans les actes de propriété, un ruisseau figure à titre de lieu-dit comme n'importe quel repère topographique : de là, on l'a vu, son emploi dans l'anthroponymie.

On pourrait se demander si, dans ces conditions, il est légitime de consacrer un ouvrage aux seuls noms de rivières.

A cette question, la réponse ne saurait être qu'affirmative. D'abord, il peut être intéressant d'apercevoir, en un tableau d'ensemble, à l'aide de quels matériaux s'est constituée la nomenclature hydronymique d'une région comme la Wallonie *lato sensu*, très différenciée par ses terroirs naturels. L'entreprise a été menée par l'équipe d'Albert Dauzat pour un pays aussi sensiblement divers à tous égards que la France; des ouvrages analogues ont été publiés en Angleterre et en Allemagne.

A cela s'ajoute une raison plus impérieuse. En règle générale plus anciens que les noms de lieux habités, les noms de cours d'eau requièrent davantage encore d'analyse critique et, pour les plus anciens d'entre eux, d'exploration comparative; il en est, et non des moindres, qui n'ont jamais fait l'objet d'un examen méthodique et attentif : quel dictionnaire de toponymie générale peut consacrer l'espace requis à discuter, même sommairement, un nom aussi difficile que celui de la *Meuse*, ou le chassé-croisé offert par le groupe *Somme, Samme, Sambre* ?

Avec quelques rares éléments du vocabulaire rural offerts par nos dialectes, c'est aussi l'hydronymie qui met le mieux en évidence le patrimoine lexical le plus authentiquement ancien de nos contrées. On a plus d'une fois ici même appelé l'attention sur l'intérêt de notre corpus «paléo-européen», sur lequel repose notre celtique archaïque, très incomplètement exploité par H. Krahe et son école, et qu'une étude attentive de nos noms de rivières permet d'enrichir sensiblement, ainsi que l'avaient aperçu déjà A. Carnoy et M. Gysseling dans leurs derniers travaux.

En effet, il est aisé d'en allonger la liste. Aux cas de *Dréhance* ou d'*Amarne* cités plus haut on peut joindre entre autres notre *Aisne* ardennaise et peut-être l'*Aine* couvinoise ou le *Fond d'Aine* de notre vallée mosane, nos *Warche* et *Warchenne*, nos deux *Our*, nos *Rhosnes* et *Roannay*, etc. Ceci, sans compter la *Dyle* qui s'inscrit dans ce mystérieux système d'hydronymes préhistoriques à consonne initiale alternante en \*-īl-, et auquel appartient aussi la *Wiltz* ardennaise (anc. *Vil-ti-s*). Or, le caractère très archaïque de ces formations, qui se retrouvent identiques à travers l'Europe (la Grèce péninsulaire exceptée), n'apparaît dans toute sa dimension qu'à la lumière de la comparaison, étendue non seulement à la Flandre et aux Pays-Bas, mais d'une façon générale à un vaste domaine qui va des îles Britanniques jusqu'à ces Pays Baltes dont le conservatisme linguistique est bien connu. Cette enquête comparative, facilitée aujourd'hui par des travaux que Carnoy ne pouvait connaître, n'a, sauf erreur, été qu'amorcée pour la Belgique.

D'ailleurs, un regard attentif sur la Flandre et les pays voisins de la Belgique s'indique aussi, d'une manière générale, pour les noms, en grand nombre, dont on n'a pas de

formes médiévales ni même antérieures aux cartes de Ferraris p. ex. On sait que la méthode comparative permet, maniée avec prudence, de suppléer aux déficiences de la documentation historique et de la prolonger dans le passé. Sans l'*Elle* normande, l'*Ailette* du bassin de l'Oise et l'*Aller* de Westphalie, noms qui ont en commun un radical *ala-*, aucun document relatif à *Alle(-sur-Semois)* n'y ferait soupçonner un hydronyme. Le *Cojeul* du Pas-de-Calais s'offre comme seul répondant roman possible du groupe germanisant *Huy* (ép. mérov. *Choio*), *Hoyoux*, *Houille*, etc. Bien des noms hainuyers en *-bais*, *-bise* s'éclairent immédiatement par leurs répondants de Flandre. Et ainsi de nombre de cas.

### III. Datation des formes anciennes

Quant à la présentation des dates adoptée par Gysse-ling, qui confère tant de sûreté aux formes produites par le regretté savant, elle se justifiait par le fait que l'auteur a limité ses sources au début du XIII<sup>e</sup> siècle, opérant donc à l'intérieur d'une période où les originaux sont ou inexistantes (sources littéraires ou documentaires antiques) ou rares (inscriptions, monnaies; sources diplomatiques du haut Moyen Age). Il ne reprenait par suite qu'un nombre limité d'entrées : son recueil avait été, faut-il le rappeler, constitué pour étayer une thèse intéressant l'Antiquité (voir *BTD*, 68 [1996], pp. 264 et s.). Mais ces précisions qui sont possibles avec un corpus ainsi limité, on ne saurait les attendre d'un travail d'ensemble renfermant des milliers de formes de toute époque et de toute provenance appelées par son orientation comparative. Il est nécessaire d'emprunter des dates à d'autres recueils, belges ou étrangers,

qui ont utilisé en partie d'autres matériaux et pratiquent la datation traditionnelle; là où est citée la même source, la date diffère souvent d'un auteur à l'autre.

Ces datations à l'année près, qui sont la coquetterie des toponymistes, offrent ainsi souvent une précision tout illusoire, qui contraste avec l'extrême variété offerte par les formes mêmes et ne dispense pas en général d'intervenir vigoureusement. Il est en effet constant que ces formes se présentent dans un ordre qui ne correspond pas aux diverses phases de leur évolution réelle, parfois même avec des suffixes différents, où l'on trouve pêle-mêle roman, latin, à l'occasion germanique, et dans lequel le linguiste doit rétablir autant que possible un classement échelonné: pour *Leernes* (Ht), p. ex., la forme avec *-d-*, précieuse pour l'étymologie et qui du coup dénonce un ancien hydronyme, pendant de la *Lienne* (Lg), apparaît un siècle plus tard que la forme romane à *-d-* amui.

Néanmoins, on ne saurait se priver des précautions d'ordre diplomatique ou paléographique là où Gysseling ou d'autres se sont donné la peine de faire dans les éditions autorisées, voire sur les documents eux-mêmes, les dépouillements ou les vérifications nécessaires. Mais, de manière à préserver une certaine cohérence, on les limitera ici aux seules formes anciennes des noms retenus comme «entrées», c'est-à-dire des noms de rivières intéressant la Wallonie. Et l'on renverra pour le détail aux recueils de Roland, Gysseling, etc., ainsi qu'aux monographies locales. Sauf exception justifiée, les formes intervenant à titre de comparaison seront accompagnées des dates traditionnelles. D'ailleurs, l'expérience montre que beaucoup de formes données pour mérovingiennes sont sincères: telle cette *Alisna* offerte par une copie du XIII<sup>e</sup> siècle d'un acte daté de 644 env. et qui permet de rattacher à la base \**alis-*

le nom de la rivière *les Aleines*, tributaire de la Semois. On peut aussi vérifier chez Gysseling que là où un acte est connu par plus d'une copie, les formes offertes sont souvent identiques ou très proches.

#### IV. Présentation des formes restituées et autres problèmes mineurs

Dans un dictionnaire, tous les détails ont leur importance, on le sait. On voudrait donc soumettre à l'appréciation des lecteurs compétents quelques questions de caractère récurrent.

1° *Les formes dialectales ou alloglottes et les variantes orthographiques.* — On sait que l'un des reproches faits à la première version du dictionnaire de Carnoy (1940) était l'insuffisance des notations dialectales et les méprises qu'elle avait pu provoquer; cette critique a sans doute hâté la publication de l'enquête de J. Haust qui, faite dans des conditions irréalisables aujourd'hui, est restée fondamentale. Il va de soi qu'on ne saurait négliger cet aspect du patrimoine onomastique wallon; et la forme dialectale connue de chaque nom, là où elle offre un intérêt, sera citée à côté du lemme. On ne saurait toutefois se dissimuler que la plupart des noms anciens de nos cours d'eau portent une forte empreinte dialectale, sans même en excepter *Escout*, qui dénonce son origine picarde : ainsi *Berwinne* à côté de la *Breuvanne* gaumaise (à Tintigny); *Burnot* à côté de *Brogne* (Saint-Gérard); *Buvernica* (Walcourt), ruisseau alimentant l'une des *Biesme*; *Lienna* à côté de *Lierneux*, etc; *Thiria*, affluent de l'Eau-d'Heure à *Thy(-le-Château)* [Ht], qui s'oppose au *Thiriau* borain. Leur francisation paraît souvent n'être qu'une question de degré, à mesure de leur importance, et des essais de formes « rectifiées » ont parfois

donné lieu à des graphies diverses, témoins d'essais artificiels qui n'ont pas prévalu : telles semblent être les formes *Flena*, *Flenau* attestées dès le XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècle pour *Furnaux* (Dinant), hydronyme à l'origine, ou encore *Obrechueil* (ruisseau d'*Obourg* à Mons), dont la forme boraine n'a fait l'objet que d'essais sporadiques de francisation, avec des graphies oscillantes sur les documents jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle (*Oberseille*, *Aubechuelle* etc.).

Mais ce respect des variantes orthographiques soulève un problème de nomenclature alphabétique : laquelle convient-il de « lemmatiser » ? Là où une forme ne s'est pas fixée, le mieux paraît être de s'en tenir à la graphie la plus proche de la forme dialectale, *en se gardant de normaliser*, selon la règle valable en toute philologie : ainsi *Obrechueil* et non *Aubechuelle*, *Oberseille*, etc. ; — *Yernelle* plutôt qu'*Ernelle* (et a fortiori *Hernelle*, etc.) [affl. de la Sambre à Monceau-s.-S.] et *Yerve* plutôt qu'*Erve* (anc. nom d'un affl. du Bocq), etc., mais en réservant une place, avec renvoi, à *Ernelle*, *Erve* avec lesquels on peut hésiter. Certains noms, trop modestes pour avoir eu accès au document écrit, sinon local, seront « lemmatisés » sous leur forme dialectale, pour le wallon dans l'orthographe simplifiée de Feller : *Biètranri* (Sart-Saint-Laurent), *Lièmtri* (Jalhay), *Metschbich* (Wisembach-Martelange), *Narédai* (Saint-Hubert), *Sinru* (Bovigny), etc. On espère ainsi mettre à la disposition des chercheurs des noms, choisis pour leur intérêt onomastique général, et enfouis jusqu'ici dans la masse des monographies : on ne saurait se flatter ni de les réunir tous, ni de les reproduire avec une égale fidélité, laissant aux auteurs la responsabilité de leurs notations.

Afin de limiter le nombre des renvois internes, on les réservera à celles des formes alloglottes (romanes ou germaniques) qui diffèrent de la forme usuelle dès la première ou

la deuxième lettre seulement (*Gulp* : voir *Galope*; *Jauche*, *Jace* : voir *Gette*, etc.). Les formes dont les deux premières lettres au moins sont communes feront l'objet d'un même article, et d'un double lemme, en caractères identiques : *Dendre* : nl. *Dender*; *Lasne* : nl. *Laan*; on cherchera *Amel* sous *Amblève*, et même *Sesbach* (ou plutôt *Sesbaach*) sous *Semois* malgré le fait qu'entre les deux formes séparées viendraient s'insérer *Senne*, *Sennette* et *Senoye* : quel lecteur sera renvoyé à *Sesbach* (il y a aussi une variante *Sasbach*) sans connaître aussi la forme *Semois*, *Semoy*? — De même encore : *Iwenne*, *Iwoine*, avec un lemme secondaire *Ywenne*.

2° *Les homonymes d'étymons différents*. — Il va de soi qu'ils font l'objet de rubriques séparées : ainsi pour les deux *Heure*, l'une (auj. *Eau-d'Heure*) anc. *Ur*, *Hura* (affl. de la Sambre), l'autre anc. (*H*)*edera* (affl. de l'Ourthe); l'*Aine* couvinoise ne sera pas groupée avec l'*Aisne* ardennaise, faute de pouvoir l'y assimiler à coup sûr; *Yernelle* ne sera pas traité sous *Yerne* dont il n'est pas le diminutif, etc.

C'est pourquoi en onomastique l'astérisque \*, qui signale les formes restituées, ne doit porter que sur la seule unité en cause, rivière ou nom de lieu, et non sur le lexème qu'il recouvre. On écrira \**Axona* pour prototype de notre *Aisne* ardennaise, bien qu'*Axona* soit attesté dès le I<sup>er</sup> siècle avant J.-C. pour l'*Aisne* champenoise, affluent de l'Oise; la seule forme médiévale *Aisna* de l'*Aisne* ardennaise autorise en effet cette restitution, mais ne la rend pas absolument certaine; et on a pu proposer pour cette dernière une étymologie différente, au demeurant peu probable. Ceci vaut a fortiori pour l'*Aine* couvinoise et ses homonymes.

Pour la facilité du lecteur, on rétablira autant que possible au nominatif les noms livrés à d'autres cas par les sources latines. On généralisera aussi le *j* et le *v* (en majuscules

*J* et *V*) consonnes et le *U* voyelle gaulois, latins ou romans : *Urva* et non *Vrua* comme forme ancienne pour l'Our belgo-luxembourgeoise; mais on recourra resp. à *\*y* et à *\*w* pour les formes reconstruites, où il ne s'agit plus de lettres, mais de symboles : paléo-eur. *\*ur-wā-*.

Dois-je ajouter que j'accueillerai avec gratitude les avis ou, d'une manière générale, tous les éléments susceptibles de rendre ce travail un peu moins imparfait ?

Jean LOICQ